

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX PRESENTES PAR  
MONSIEUR FREDERIC DELANEUVILLE  
POUR L'OBTENTION DE SON HDR  
FACULTE DE MANAGEMENT DE L'UNIVERSITE COMENIUS  
BRATISLAVA, SLOVAQUIE – JEUDI 16 MAI 2019**

par le professeur Alain BUZELAY \*

Depuis sa thèse de doctorat soutenue publiquement le 3 octobre 2014 à l'Université d'Amiens, **Monsieur Frédéric Delaneuville** a ouvert le champ de ses recherches à la gestion publique plus particulièrement appliquée aux collectivités locales. Ainsi a-t-il déjà publié, seul ou en partenariat, toute une série d'articles rédigés en anglais, en français ou en slovaque, articles dont il nous a communiqué la liste. Ces travaux ont été repris et cités plusieurs fois comme référence par divers auteurs dont il nous a également donné la liste.

Les recherches effectuées à ce jour par Frédéric Delaneuville constituent la trame du document qu'il soumet à notre évaluation en vue d'obtenir son habilitation à diriger des recherches. Ce document a pour titre ***L'eupéanisation du management public des territoires en Slovaquie : l'importation du paradigme de l'autonomie locale***. La lecture que nous en avons faite nous conduit à dégager les quatre points suivants.

### **1 • Un document au contenu innovant et bien structuré**

Dans une Première Partie, l'auteur expose l'évolution du « management public » en Slovaquie depuis l'amorce de sa transition économique et politique. Une évolution que concrétise la mise en place de structures démocratiques dictant la prise en compte des intérêts locaux et, par là même, l'acceptation du principe d'une autonomie territoriale compatible avec les exigences de l'unité nationale.

Dans une Deuxième Partie, l'auteur s'efforce d'évaluer l'impact de la réalité européenne, dans laquelle s'intègre désormais la Slovaquie, sur sa gestion publique territoriale. Précisons qu'il ne limite pas cette réalité européenne à l'intégration communautaire, dont l'aspect fédéral est plus ou moins explicitement souligné dans les Traités de Rome, de Maastricht et de Lisbonne. Il l'élargit à l'action du Conseil de l'Europe, géographiquement beaucoup plus étendue, en se référant très précisément à la Charte de l'Autonomie locale ainsi consacrée : une charte que la Slovaquie a signée le 23 février 1999 pour l'appliquer le 1<sup>er</sup> juin 2000, alors que la France, qui l'avait signée dès le 15 octobre 1985, ne l'a appliquée qu'au 1<sup>er</sup> mars 2007.

La Troisième Partie permet à l'auteur de relativiser l'impact de la dimension européenne sur la poursuite des progrès en matière d'autonomie et de gestion publique locale en Slovaquie, compte tenu des difficultés inhérentes, notamment, au manque de charisme des élus territoriaux, au faible sentiment d'appartenance locale des électeurs et à leur hétérogénéité culturelle, à un contexte socio-économique local peu motivant.

### **2 • Un document incitant à de nombreuses autres recherches**

---

\* **ALAIN BUZELAY** est professeur émérite à l'Université de Lorraine Membre du CEREFIGE (Centre Européen de Recherche en Économie Financière et Gestion des Entreprises). Titulaire d'une chaire Jean Monnet *ad personam*. Chargé d'enseignement au Centre Européen Universitaire de Nancy, à l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne et à la Faculté de Sciences Sociales et Économiques (FASSE) de l'Institut Catholique de Paris. Expert international pour l'évaluation des Universités (Qualitas – CEENQA, Düsseldorf).

Le travail remis par Frédéric Delaneuville ne constitue pas une seconde thèse au sens universitaire du terme. Dans le cadre de sa demande d'habilitation à diriger les recherches, c'est un document qui trace des pistes de recherches qu'il souhaite poursuivre et pouvoir encadrer : à la lecture de ce travail se dégagent au moins cinq pistes.

① Une première piste concerne la gestion, publique notamment, des pays et espaces en transition : nous avons formé des gestionnaires de l'économie libérale décentralisée, des gestionnaires de l'économie socialiste centralisée – mais nous sommes en manque de gestionnaires pour les économies en transition.

② Une deuxième piste concerne les pratiques fédérales et leurs difficultés d'application. Parle-t-on d'un fédéralisme plurinational ou mononational, d'un fédéralisme centralisé ou décentralisé ? Quel type de fédéralisme semble le plus approprié pour tel ensemble communautaire ? Comment relier, quantitativement et qualitativement, le concept de subsidiarité au concept d'efficacité ? Comment concilier fédéralisme, décentralisation et déconcentration ?

③ Une troisième piste conduit à appréhender les pratiques d'autonomie locale. De quelle autonomie locale parlons-nous : y a-t-il un lien entre autonomie juridique, politique et décisionnelle, fiscale ? Quelle relation entre autonomie locale et sentiment d'appartenance ? Comment concilier autonomie locale et union nationale ou communautaire ?

④ Une quatrième piste a trait aux problèmes de coopération intercommunale. Peut-on établir une typologie des coopérations existantes selon les pays ? Comment analyser la coopération intercommunale face aux nécessités de péréquation budgétaire et financière ?

⑤ Une cinquième piste porte sur l'évaluation de l'impact de la nouvelle politique de développement régional de l'Union – dite politique de cohésion (pour la période 2021-2027) – sur la gestion publique des collectivités locales. Une nouvelle politique se caractérisant par une simplification et une clarification des règles, par un contrôle et une adaptation biannuelle des fonds et investissements structurels en lien étroit avec la gouvernance économique de l'Union.

### **3 • Un document riche et varié avec de mini-insuffisances**

- Des statistiques parfois non suffisamment actualisées : nous nous référons entre autres aux tableaux sur l'évaluation du nombre de communes, à l'évolution du coefficient de Gini...
- Un recours non assez nuancé au vocable doctrinal « néolibéral » : recourir à une réduction de la dépense publique, rechercher des critères d'efficacité, de rationalité dans la dépense publique ne signifie pas pour autant adhérer à une optique néolibérale (au sens monétariste). L'action publique n'est pas nécessairement déficitaire, inefficace – et l'on ne peut affirmer qu'une entreprise (ou collectivité locale) est d'autant plus déficitaire qu'elle est publique...

### **4 • Un document au contenu témoignant de réelles capacités à diriger des recherches**

- Une bonne méthodologie de recherche, à l'appui d'une bibliographie large mais bien sélectionnée.
- Une bonne aptitude à combiner les approches analytique et empirique.
- Une bonne maîtrise de l'approche transdisciplinaire sur le thème de la gestion territoriale qui s'impose, approche permettant le relativisme que commande le recours aux sciences sociales.

**Avis très favorable à la demande d'habilitation à diriger les recherches de Monsieur Frédéric Delaneuville**

Professeur Alain Buzelay  
Paris, 21 avril 2019